



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 2 mars 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 23 février 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. GIRAULT, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE, M. DAPOIGNY, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD et M. CARVOYEUR.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2023-025 : SUBVENTION COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer la subvention suivante au Comité des Œuvres Sociales du personnel municipal :
 - Budget général : 63 124,62 €
 - Budget eau : 946,52 €

Dépense à inscrire au Budget Primitif 2023, article 6574.

Suivent les signatures.